

Mondial 2014,
Togo / RDC
le 8 septembre prochain
**Un match sans
grand enjeu** P 7

**Le bilan financier de la
participation du Togo à la
CAN 2013 toujours attendu**
**La balle est dans
le camp des
cabinets d'audit** P 7

Victoire du parti
UNIR aux
dernières
législatives
**La
contribution
de la section
UNIR- USA** P 2



LE LIBÉRAL

Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

N° 0136 du Jeudi 29 Août 2013 - 250 F CFA / Etranger 1€

EDITORIAL

Le prix du libertinage

La liberté d'expression est un droit sacré, elle est le socle d'une démocratie. Mais ceux qui ont choisi de faire sa promotion depuis des siècles ont toujours pris soin de préciser que celle-ci doit s'exercer dans un cadre réglementaire, la liberté s'exerce dans le respect de l'autre. Et comme le dit bien ce précepte bien connu, qui nous contraint à restreindre nos libertés en communauté « la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres » ceux qui veulent user de ce bien précieux qu'est la liberté devraient le savoir pour ne pas en abuser car tout abus, tout excès est nuisible. Qu'on soit journaliste homme d'état ou autre ou simple citoyen, nous ne devrions pas perdre de vue que le respect aussi des lois qu'on s'est imposées est liberté tout comme le respect des institutions de la république. Lorsque la liberté sort du cadre légal, ça s'appelle du libertinage et ça paye cache dans une république qui se respecte.

Les espaces de liberté conquis depuis 1990 au Togo sont des acquis à préserver et à promouvoir. La liberté d'expression et de presse véritablement réelle dans notre pays depuis 2005 ne doivent pas s'assimiler au libertinage dont parfois le prix à payer est un fardeau très lourd à supporter aussi bien pour le contrevenant que pour l'autorité qui s'actionne. ■

La Rédaction



Image d'archives

**Les togolais dans l'attente d'une nouvelle
équipe gouvernementale**
**Quel bilan pour le cabinet
Ahoomey-Zunu ?** P 3

Le SYNET
**Un nouveau
syndicat des
enseignants pour
une nouvelle
vision syndicale** P 5

Législatives 2013, monitoring des médias
**L'OTM recommande à l'Etat
l'octroie d'une aide spéciale aux
médias en période électorale**
Le site www.otmtogo.org lancé P 5

Victoire du parti UNIR aux dernières législatives La contribution de la section UNIR- USA

Le 25 juillet les togolais en âge de voter étaient aux urnes pour désigner leurs représentants à l'Assemblée Nationale. A l'issue des résultats, c'est le parti UNIR qui a remporté haut les mains ces législatives avec 62 sièges sur les 91. Cette belle victoire est il faut le reconnaître le résultat d'un travail de longue haleine abattu par les uns et les autres au sein du parti présidentielle né il ya seulement un an. Quelques semaines après ces législatives, l'heure est au bilan et c'est l'occasion de savoir qui a fait quoi. Ces acteurs clés qui ont contribué à la belle victoire du parti UNIR, on les retrouve bien évidemment sur le plan national, mais aussi au-delà de nos frontières. Ainsi le plus bel exemple de la diaspora vient de la section UNIR USA. Né seulement il y a quelques mois, la section UNIR USA a participé activement à la campagne électorales aux cotés de certaines listes UNIR grâce à une délégation dépêchée depuis le pays de l'uncl sam. Dirigée par le président de cette section M. El Hadj ABDOL MOUHAIMINOU BABA DOGO BAH-TRAORE, cette délégation a apporté un soutien physique et matériel à des listes notamment à Sokodé, Bafilo, Kara Mango et le Grand Lomé ou des équipements sportifs composés essentiellement de ballons ont été mise à la disposition de la jeunesse au cours donc de cette campagne électorale. Avant de quitter Lomé, la délégation UNIR USA a mis à la disposition du parti le



Le président section UNIR-USA (en costume) remettant le matériel sportif pour la campagne électorale

reste du matériel. Cette remise a eu lieu au siège du parti UNIR lundi dernier en présence de certains membres du Bureau Exécutif de quelques cadres du parti et un parterre de journalistes. Le matériel composé essentiellement de ballons de foot comme nous l'avons souligné plus haut a été réceptionné par M. Simeon Kossi KEKE en sa qualité de conseiller du parti UNIR. Ce dernier a salué le geste et la contribution de la section UNIR USA pour le compte de ces législatives. Les échéances électorales n'étant pas

terminées, ce don est le bienvenue et devrait servir selon M. Simeon KEKE « Ce don est très bien reçu parce que nous en avons besoin pour les locales, cela va contribuer également au renforcement de l'implantation du parti UNIR dans les différentes localités » le conseiller du parti a également remercié la section UNIR USA pour cette part active durant la campagne électorale au-delà du don. La délégation d'UNIR elle repart satisfaite d'avoir contribué à sa manière à la victoire du parti et du parti UNIR aux dernières législatives

et dit rester mobilisée pour les échéances futures.

Créé en mai 2013 à l'issue d'une Assemblée Générale constitutive à Philadelphie dans l'Etat de Pennsylvanie, la branche américaine du parti UNIR avait promis prendre un part active pour ces législatives afin de permettre au chef de l'Etat d'obtenir la majorité et poursuivre sa politique de développement déjà engagée, voilà donc qui est fait. Cette section faut il le rappeler est dirigée par un Bureau Exécutif de neuf membres coiffé par un

député général, M. El-Hadj Abdou-Mouhaiminou Baba Dogo BAH-TRAORE, Juriste-Economiste titulaire d'un Master en Droit des Affaires et d'un MBA en Banques, Marchés Financiers, Management et Affaires Internationales.

Pour le reste du bureau, M. Aclam KPEKPASSE, Ingénieur Géologue- Consultant compagnies pétrolières est élu Secrétaire Général chargé des affaires administratives. M. Douniaty DANLADANI, Comptable Gestionnaire, s'occupe de la Trésorerie Générale chargée des finances. Ce bureau est doté de trois commissaires dont M. Herve KOSSOU, titulaire d'un MA en Business et Communication Professionnelle - Relations Publiques et Consultant IAC (Commissaire à la communication et à l'information), M. Sam Mama NANDJI, Chef d'Entreprise de Transport (Commissaire à l'organisation) et Mme Marie Ayawa CHARIE, Professionnelle de la Santé (commissaire chargé des sous-sections). Les conseillers sont aussi au nombre de trois. On cite, le Conseiller politique, M. Zato KADAMBAYA, Chef de Département Mathématiques et Sciences, le conseiller économique M. Mohaman Fousseni BOURAIMA, Directeur des Ressources Humaines et le conseiller aux affaires sociales et culturelles. Maître Yaovi TAMATEKOU, Huissier de Justice. ■

P. Fab

Le SYNET

Un nouveau syndicat des enseignants pour une nouvelle vision syndicale

La famille du monde syndical vient de s'agrandir avec le Syndicat National des Travailleurs de l'Enseignement du Togo (SYNET) porté sur les fonts baptismaux le samedi 24 août dernier au centre communautaire de Tokoin. Prendre à bras le corps les multiples problèmes des enseignants, tel est l'objectif que se fixe le SYNET dirigé par un Bureau Exécutif de neuf membres avec à sa tête M. Ayité Abaglo.

Ce syndicat vient à point nommé eu



égard aux différents remous qu'a connu le secteur de l'enseignement l'an dernier avec les revendications syndicales qui ont failli ébranler l'année scolaire. La

prochaine rentrée scolaire est prévue en octobre avec sans doute quelques nuages dans le ciel de l'éducation. C'est peut être à ce niveau qu'il faudra comprendre la raison d'être du dernier né des syndicats le SYNET. La prévention étant meilleure à la guérison, il s'agira pour ce syndicat d'œuvrer à l'amélioration des conditions de vie des enseignants par la voie de la négociation. Les discours va-t-en guerre doivent être mis de côté selon les géniteurs du SYNET.

Le syndicat s'attèlera à l'information, et à la formation afin d'aboutir à une nouvelle vision du syndicalisme. Le SYNET appelle de tous ses vœux les états généraux de l'enseignement annoncé par le Chef de l'Etat. Ces assises poursuit le SYNET devraient résoudre la question des enseignants volontaires et celle des auxiliaires. Par ailleurs, le SYNET n'entend remettre en cause les avancées obtenues par les autres syndicats. ■

La rédaction

Les togolais dans l'attente d'une nouvelle équipe gouvernementale Quel bilan pour le cabinet Ahoomey-Zunu ?

Arrivé à la tête du Gouvernement le 12 juillet 2012, Ahoomey Zunu aura été le premier chef de gouvernement nommé avec des indications précises de sa feuille de route libellée en quatre principaux points à savoir : L'approfondissement du dialogue démocratique, le respect des lois de bonne gouvernance, la promotion d'une société internationale pacifique et la protection des citoyens contre l'insécurité, et le développement de l'économie de proximité. Après près d'un an deux mois passé à la tête du gouvernement, Ahoomey Zunu et son équipe ont-ils été à la hauteur de la mission à eux assignée par le chef de l'Etat ?

48 heures après la remise de sa démission votre journal vous invite à revisiter la déclaration de politique générale de son excellence Monsieur Kwessi Séléagodji AHOOMEY- ZUNU le 02 août 2012 et le bilan à la date du 27 août date de sa démission.

Ahoomey Zunu l'homme du dialogue démocratique

Présenté dès le départ par ses détracteurs comme un homme arrogant et suffisant, le successeur de Houngbo à la primature n'a pas eu du tout la tâche facile dans ses rapports avec la classe politique togolaise principalement l'opposition radicale avec les dérives répétées d'un certain Collectif Sauvons le Togo. Beaucoup avaient parié qu'il n'était pas l'homme qu'il fallait s'agissant du premier objectif de sa feuille de route à savoir L'approfondissement du dialogue démocratique. Sa démarche conciliante envers l'opposition pour un véritable dialogue démocratique ne donnera pas de résultats.

Le degré de priorité élevé accordé à la relance du dialogue et des concertations politiques dans le but de traduire dans les faits la cohésion nationale constamment exprimé par le chef de l'Etat a failli tanguer. Après quelques rendez vous manqués, le tandem Ahoomey Zunu et Gilbert Bawara choisissent le langage de fermeté avec à la clé la décision d'aller aux élections législatives sans dialogue. Cette stratégie se

révélera payante puisqu'on verra plutôt l'opposition courir derrière un dialogue qui en l'espace de quatre permettra de régler tous les détails ouvrant la voie à des élections législatives saluées par tous.

Aujourd'hui, on peut dire le premier point de la feuille route assignée au cabinet Ahoomey-Zunu à savoir le dialogue, a été réalisé avec succès.

La question de la bonne gouvernance sous Ahoomey-Zunu

S'agissant de la bonne gouvernance, il faut dire que son prédécesseur Houngbo avait mis la barre très haute. Le PM Ahoomey -Zunu l'a d'ailleurs reconnu lors de la passation de service lorsqu'il laissait entendre à ceci : « Je voudrais en prenant ces fonctions vous assurer monsieur le premier ministre qu'effectivement j'aurai besoin de vous parce que vous avez conduit un certain nombre de dossier. Vous êtes arrivé en 2008 dans des situations difficiles tant sur le plan économique que politique. Les faits sont là, ils sont têtus, personne ne peut le nier, vous avez réussi. Et puisque vous avez réussi, nous avons le devoir de continuer et de faire mieux. » Ahoomey- Zunu a-t-il tenu parole ? Il faut toute suite dire que son passage à la primature s'est faite dans une période de forte tension avec le front social constamment en ébullition. Même les fameuses questions sur la grille indiciaire et la valeur indiciaire ne sont réglées on n'oubliera pas les augmentations connues par les salaires à hauteur de 20000 à 30000 FCFA.

En bref la bonne gouvernance sous Ahoomey- Zunu ne s'est pas écartée dans la droite ligne de la rigueur financière imprimée depuis quelques années par le chef de l'Etat. Mais la responsabilité morale du PM dans la gestion de la participation du Togo à la CAN 2013 pourrait être le cheveu dans la soupe en attendant les rapports d'audit commandités par lui pour situer les responsabilités.

Ahoomey Zunu a-t-il été le Premier Ministre de la Paix et de la Sécurité pour tous ?

« La promotion d'une société



internationale pacifique et la protection des citoyens contre l'insécurité. Dans l'Afrique troublée, et alors que se développe la crise au Sahel, les forces de sécurité doivent être sans cesse modernisée pour faire face aux défis extérieurs. Le Togo poursuivra notamment au sein du Conseil de sécurité de l'ONU ses efforts pour le maintien de la paix et pour une société internationale ouverte et juste. Il développera la coopération avec les puissances amies. Sur le plan interne, les forces de sécurité doivent permettre à chacun de vaquer à ses occupations et de protéger sa personne et ses biens. L'exercice des libertés doit être développé. Il conviendra de protéger la personne humaine contre les attaques personnelles et des agressions verbales ou écrites. » tel était libellée le troisième point de sa feuille de route.

Sur le plan international la

politique togolaise est restée la même avec l'engagement permanent de ses forces de sécurité dans les multiples opérations de maintien de la paix, c'est sur le plan intérieur et face aux velléités renouvelées et sans cesse développées des responsables du Collectif « Sauvons le Togo » et de leurs manifestants incontrôlés que le cabinet sortant peut être jugé. Mais les incendies des grands marchés de Kara et de Lomé en début d'année 2103 font sans doute partie des pages noires de l'histoire de la sécurité sous Ahoomey- Zunu.

La question du développement de l'économie de proximité

Ce quatrième pilier de la feuille de route faisait injonction au Premier Ministre et aux membres de son cabinet de déployer efforts et moyens pour développer une économie de proximité devant permettre à son tour à chaque citoyen de

profiter de l'essor économique. Sur cet aspect, les multiples efforts du gouvernement par le biais du ministère du développement à la base, ont permis d'importants projets d'insertion de plusieurs jeunes dans le Programme du Volontariat National (PROVONAT) et les différents appuis aux artisans en matériel et en financement. Mais malgré cela, il faut dire le togolais n'est pas au bout du rouleau en ce qui concerne la gestion de son vécu quotidien.

Ce même pilier demandait au Chef du Gouvernement de poursuivre dans la modernisation des équipements publics (routes, port, aéroports, hôpitaux, écoles, ...etc.), de préserver les acquis tout en évitant la destruction des édifices publics ce qui a demeuré une réalité

En définitive, on peut dire que même si sur le plan économique beaucoup reste à faire Ahoomey Zunu a réussi à tirer son épingle du durant les 14 mois à la primature. Son grand coup de succès se situe beaucoup plus sur le plan politique avec le scrutin législatif exemplaire organisé et comme cerise sur le gâteau la brillante victoire du parti présidentiel UNIR crédité de 62 sièges. Dans la logique des prochaines échéances électorales qui profile à l'horizon, sa reconduction au poste Premier Ministre ne serait pas un mauvais choix mais l'homme peut aussi être appelé à d'autres fonctions. ■

PETCHEZI Fabrice

Viva Holidays 2013

12^{ème} édition

Trophées d'animation radio

Du Lundi 12 Août au Vendredi 27 Septembre 2013

concept initié en 2002

Zéphyz! Elle a réinventé la radio

Tél: +228 22 26 50 36 / 22 26 06 06 / Email: radiozephyr@yahoo.fr / Site Internet: www.zephyr.tg



REPUBLIQUE TOGOLAISE
MINISTRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE DES TELECOMMUNICATIONS DU TOGO (TOGO TELECOM)

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET EN VUE DE LA REALISATION
 DE L'AUDIT DES RESSOURCES HUMAINES DE TOGO TELECOM**

Lomé, le 16 AOÛT 2013

N° 0159 /TGT/DG/DML/PRMP

La Société des Télécommunications du TOGO (TOGO TELECOM) S.A. souhaite requérir les services d'un cabinet qualifié susceptible d'offrir ses services pour la réalisation de l'audit de ses ressources humaines.

La présente consultation vise la réalisation d'un audit organisationnel et fonctionnel qui permettra à cette Société de disposer des ressources humaines mieux structurées et adaptées avec ses missions.

A cet effet, TOGO TELECOM S.A. lance, sur fonds propres le présent avis, en vue de la réalisation de cet audit.

1. Les prestations à fournir se résument en 2 phases comme suit:

❖ PHASE 1 : AUDIT TECHNIQUE ET ORGANISATIONNEL

Le cabinet devra effectuer une évaluation technique et organisationnelle en matière de gestion des ressources humaines à TOGO TELECOM S.A..

Le Cabinet réalisera à cet effet une analyse assortie d'un benchmark présentant les meilleures pratiques et les tendances en termes de structure et de gouvernance des opérateurs dans le secteur des TIC.

Le cabinet devra :

- Elaborer un cadre d'analyse permettant de cerner les questions de gestion et des performances des ressources humaines par rapport aux indicateurs et ratios du domaine des télécoms en général et pour chaque domaine d'activité en particulier au sein de TOGO TELECOM S.A.;
- Analyser l'organisation actuelle et ressortir les points d'amélioration par rapport à une organisation optimale de l'entreprise couvrant les mêmes activités ;
- Analyser les performances liées à la gestion des ressources humaines ;
- Analyser tous les aspects pratiques, ainsi que les résultats obtenus qui ont trait à la gestion des ressources humaines ;
- Recenser les pratiques et politiques adéquates et indispensables (général et par domaine d'activité) pour une gestion efficace et efficiente des ressources humaines spécifiques au domaine des télécommunications ;
- Evaluer les systèmes de motivations collectives et individuelles ;
- Proposer en tenant compte de l'environnement du secteur des télécoms sur le plan national et régional et par rapport au poids des postes/emploi, des systèmes et techniques de motivation collectives et individuelles liés à la productivité et aux résultats attendus.

Au regard des conclusions de l'audit, des enjeux du secteur, du positionnement concurrentiel et des gisements de croissance du marché des TIC, le Cabinet proposera les meilleures options pour l'évolution de TOGO TELECOM S.A. en matière de gestion des ressources humaines afin de maximiser son potentiel.

❖ PHASE 2 : AUDIT DES RESSOURCES HUMAINES

Le Cabinet devra effectuer l'audit des ressources humaines, selon les axes et orientations retenus à l'issue de la phase 1.

2. La durée souhaitée de la mission: six (6) semaines

3. Qualification des soumissionnaires

Tous les candidats : Cabinets, groupement de cabinets ou consortium de cabinets intéressés justifiant d'une expérience avérée dans le domaine d'audit organisationnel et des ressources humaines et possédant une bonne connaissance de la langue française, sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus.

Toutes les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter lesdits services (document d'existence légale originaux et copies, prospectus, attestations de bonne fin d'exécution ou tout autre document le prouvant) doivent être fournies en six (06) exemplaires.

Dans le cas d'un groupement ou d'un consortium, joindre les pièces suivantes :

- a. Les personnes habilitées à signer au nom du groupement ou du consortium de cabinets ;
- b. l'accord d'association entre tous les membres du groupement ou du consortium, qui engage ceux-ci et qui indique :
 - que tous les membres du groupement sont conjointement et solidairement responsables de l'exécution du Marché, conformément aux dispositions dudit Marché;
 - que l'un des membres est désigné comme mandataire commun du groupement ou du consortium et est habilité à assumer les

responsabilités et à recevoir les instructions pour le compte et au nom de chacun et de tous les membres du groupement et

- que l'exécution de l'ensemble du Marché, y compris les paiements, est exclusivement confiée au mandataire commun.

Les candidats devront s'assurer de l'absence de conflit d'intérêt et présenter toutes les garanties d'indépendance, de neutralité et d'impartialité à l'égard des faits examinés et relevés. Ils feront état dans leurs analyses et conclusions de leur meilleur jugement professionnel.

Une confidentialité optimale sera requise tant pendant qu'après la mission.

4. Les candidats devront produire les pièces administratives suivantes :

Pour les cabinets installés dans l'espace UEMOA :

- Carte d'opérateur économique en cours de validité ;
- Extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ;
- Attestation de non faillite datant de moins de trois (3) mois ;
- Quitus fiscal datant de moins de trois (3) mois (original);
- Attestation de l'inspection du travail et des lois sociales (ITLS) datant de moins de trois (3) mois ;
- Attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale datant de moins de trois (3) mois ;
- Attestation du paiement de la taxe parafiscale de régulation.

Pour les cabinets non installés dans l'espace UEMOA :

- Extrait du registre du commerce et du crédit mobilier;
- Attestation de non faillite (original) datant de moins de trois (3) mois.

5. Les candidatures seront évaluées sur la base des critères ci-après :

Critères d'évaluations	Points
La nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience	10
Les qualifications du candidat dans le domaine des prestations demandées	20
Les références du candidat concernant l'exécution de marchés analogues	40
L'organisation technique et managériale du cabinet	20
Les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels	10
TOTAL	100

Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas quinze (15) pages. Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

Une liste d'au moins six (6) cabinets présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par le groupe TOGO TELECOM S.A.; ces cabinets présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières sur la base des termes de référence qui leur sera transmis

Un cabinet sera sélectionné selon la méthode de « Sélection sur la base de la meilleure proposition financière (sélection au prix le plus bas) »

6. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous et tous les jours ouvrables aux heures suivantes : de 8 heures à 11 h30 et de 15 h à 16 h30 (heures locales) :

Monsieur Manfeidjéou BANEZI, Personne Responsable des Marchés Publics à TOGO TELECOM

Ville : LOME

Boîte postale : 333

Pays : TOGO

Numéro de téléphone : +228 22 53 45 50 / +228 22 34 13 69

Adresse électronique : mbanezi@togotelecom.tg

7. Les manifestations d'intérêt rédigées en français doivent être déposées ou expédiées en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (03) copies, à l'adresse ci-dessous avec la mention :

« AVIS A MANIFESTATION D'INTERET EN VUE DE LA REALISATION DE L'AUDIT
 DES RESSOURCES HUMAINES DE TOGO TELECOM »
 au plus tard le 25 SEPTEMBRE 2013 à 9 Heures 00 TU

à l'adresse suivante :

Direction Générale de TOGO TELECOM
 Sise à la Place de la Réconciliation au quartier Tokoin Atchanté
 Au secrétariat administratif de TOGO TELECOM rez de chaussée porte 12
 B.P : 333 Lomé-TOGO Tél. (+228) 22 53 44 01/22 21 44 01

Législatives 2013, monitoring des médias

L'OTM recommande à l'Etat l'octroie d'une aide spéciale aux médias en période électorale

Après les législatives, place au bilan à tous les niveaux. L'Observatoire Togolais des Médias OTM qui a fait un travail de monitoring durant cette période sensible a rendu public les résultats de ses travaux assortis de recommandations à l'endroit du gouvernement à qui le tribunal des pairs demande de penser dorénavant à octroyer une aide spéciale aux médias publics et privés en période électorale. Cette recommandation vaut son pesant d'or dans la mesure où la plupart des dérapages relevés à quelques rares exceptions par l'OTM prennent leur source dans les difficultés financières et la précarité dans lesquelles baignent les médias surtout privés. Même s'il est demandé aux médias de respecter le code de déontologie des journalistes du Togo ainsi que les autres textes législatifs et réglementaires liés à la profession, il est clair que l'absence d'une subvention subséquente de l'Etat à la presse crée une situation de dépendance financière de celle-ci vis-à-vis des politiques. Du coup, c'est l'équité et l'équilibre qui en pâtissent dans le traitement de l'information surtout en période électorale. Le monitoring de l'OTM le prouve d'ailleurs à suffisance. Nous vous proposons quelques larges extraits de l'analyse des données aussi bien pour la presse privée et les médias publics durant la période électorale.

A- Presse écrite

-Nombre de journaux tels le Magnan Libéré, Flambeau des Démocrates, le Messenger, ont publié les messages ou affiches des candidats sans mettre la mention « Message » ou « Publicité »

-Nouvelle Opinion n° 367 du 22 juillet 2013 a manqué d'équité en faisant campagne pour une seule liste (PP 2,3,5,7-8)

-Idem pour Chronique de la Semaine n° 247 du 18 juillet 2013

-Idem pour La Voix de l'Union Africaine n° 117 du 19 juillet 2013

-Idem pour Liberté n° du

..... Juillet 2013 et suivants

-Alternative n° 252 du 19 juillet 2013 non seulement a manqué d'équité mais a en plus choisi de peindre en noir un parti pendant qu'il encensait un autre.

-Alternative n° 253 du 23 juillet 2013 a pronostiqué sur l'issu du scrutin avant même sa tenue, à travers le titre « UNIR le grand perdant au Parlement ».

-Le Bâtisseur n° 057 du 24 juillet 2013 a violé, essentiellement, le code électoral en publiant les messages des candidats alors que la campagne était fermée.

-La Dépêche n° 685 du 30 juillet 2013 en titrant : « Légende Fm, une radio dont le professionnalisme fait peur » a fait l'apologie d'un média qui s'est plutôt rendu coupable de violation des règles d'éthique et de déontologie.

L'après scrutin a été aussi mal géré par certains journaux qui se sont mis à traiter certaines institutions et certains partis ou candidats de tous les maux.

Quelques exemples :

•Elections législatives : du faux et usages de faux à la CENI (Liberté n° 7502 du 26 juillet 2013)

•Publication des résultats provisoires des élections du 25 juillet : les chiffres préfabriqués donnent ... (Le Correcteur n° 450 du 29 juillet 2013)

•Législatives 2013 : le Cambriolage électoral a livré son verdict, le RPT/UNIR s'attribue 62 sièges et ... (L'Alternative n° 254 du 30 juillet 2013)

L'analyse sur toute la durée montre que Flambeau des Démocrates et Savoir News ont été les meilleurs en matière d'équité vis-à-vis des différents candidats.

B-Radio

L'incident à Radio Légende Fm du 25 juillet 2013, jour du scrutin, ayant entraîné sa fermeture pour une durée de 3 mois est une illustration du manque de professionnalisme dont il a été question durant le processus électoral. La plupart des reporters radio sur le terrain à Lomé tout comme à



AUGUSTIN SIZING, Président de l'OTM

l'intérieur du pays n'ont pas professionnellement parlant la maîtrise du direct.

La plupart des émissions interactives ont besoin outre du synopsis, d'un cadrage professionnel en matière de radio. A titre d'exemple l'émission « club de la presse » sur Kanal Fm. Il est à noter un manque de professionnalisme dans la conduite d'un certain nombre de débats politiques où l'équilibre et l'équité doivent être pris en compte.

C-Télévision

Les défaillances ont été relevées durant la campagne électorale et le jour du scrutin

1-période de la campagne

a- La TVT

* Les images ont été généralement défectueuses ou de mauvaise qualité au cours de l'émission « journal de la campagne » (20h45) lorsqu'il s'est agi de la présentation des activités des partis politiques de l'opposition. Des raisons techniques ont été évoquées pour expliquer cette situation mais elles ne peuvent justifier le grand déséquilibre en matière de qualité d'images observé.

b-LCF

*Dans l'émission-débat de la soirée du 23 juillet 2013 avec comme invités : le Pr. WOLOU du CST et Mme Dédé de UNIR, certains qualificatifs

tendancieux ont été utilisés par les reporters pour présenter notamment l'ANC comme « un grand parti » ; cela en violation du code de déontologie des journalistes du Togo.

2/ Le jour du scrutin

a/ TVT

Un reportage a été réalisé sur le bureau de vote d'Adidogomé. Le candidat indépendant du CLE (Cercle des Leaders Emergents) y a terminé son interview sur le déroulement du vote par « (...) Nous sommes déjà à l'Assemblée Nationale ».

Cette fin de phrase devait être coupée au montage. Elle est partisane face à celles d'autres candidats comme celui de la coalition « Arc-en-ciel » à Tabligbo qui a terminé son interview en disant : « Que le meilleur gagne ».

La faute est d'autant plus grave que l'interview indexée a été rediffusée à plusieurs reprises notamment dans les journaux de 13h, 20h et 22h sans changement.

Néanmoins, dans la nuit du 25 juillet, la chaîne a diffusé en duplex (studio TVT et studio CENI) une émission spéciale sur la nuit électorale. Au cours de cette émission qui a été de meilleure qualité technique que des émissions antérieurement présentées dans le genre ; et qui a bénéficié d'un bon casting des

invités, la chaîne a pu présenter les premières tendances. Ceci vient renforcer le contact fait dans la journée d'une bonne première expérience de couverture du vote par les interventions en direct de plusieurs correspondants tant à Lomé, dans la banlieue qu'à l'intérieur du pays.

b/ RTDS

* Dans la nuit du 25 juillet, la chaîne a diffusé à partir de 20h40, une émission-débat à laquelle le journaliste Latévi Ebenezer LAWSON a participé en qualité de consultant en communication. Ce statut ne l'autorisait pas à présenter un éditorial étant donné qu'il est une personne extérieure à la chaîne et n'est donc pas la personne indiquée pour cette présentation qui selon la pratique du genre rédactionnel exige que ce soit l'un des premiers responsables. Outre ce manquement, l'émission a brillé par de nombreuses séquences de son inaudible sinon défectueux. ■

Sources: RAPPORT DE L'OTM SUR LE MONITORING DES MEDIAS A L'OCCASION DES LEGISLATIVES DE JUILLET 2013



Récupéré N°0416/23/12/10/HAAC du 23 décembre 2010

Directeur de la Publication

Fabrice P. Dariworé

Comité de Rédaction

Schmidt EZA

Dieudonné ESSOHANAM

Sémy MAREKA

Charles KEYEWA

P. Fabrice

Correcteur

S. Didier

Infographie

Raphaël AHIALE

Adresse

Route de Mission Tové, non loin du Petit Séminaire, Agoè
Tél: +228 90 15 87 53
+228 22 41 92 91

13 BP 152 Lomé-TOGO

Imprimerie

La Colombe

Tirage

2000 exemplaires



Togotelecom

COMMUNIQUE

TOGO TELECOM INFORME SON AIMABLE CLIENTELE D'UNE OPERATION DE CHANGEMENT D'APPAREILS ILICO. TOUS LES CLIENTS QUI ONT ACHETE DES ILLICOS FB710, COULEUR ROSE, NOIRE OU GRISE LORS DE LA PROMO « TOGO TELECOM CHEZ VOUS » PHASE 1, SONT PRIES DE PASSER LES ECHANGER CONTRE DES APPAREILS NEUFS. A CET EFFET, DEUX ESPACES SONT DISPONIBLES : L'ESPACE TOGO TELECOM AGOE ET L'ESPACE TOGO TELECOM EX-DG (NYEKONAKPOE). POUR CHAQUE ILLICO ECHANGE, LE CLIENT BENEFICIE D'UN CREDIT DE COMMUNICATION DE 1000 F CFA TRANSFERE DIRECTEMENT SUR SON COMPTE.

NB : SE MUNIR DU RECU D'ACHAT ET D'UNE PIECE D'IDENTITE.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, CONTACTER LE 112
TOGO TELECOM VOUS REMERCIE POUR VOTRE FIDELITE !

LA DIRECTION GENERALE

L'OTM dispose désormais d'un site Internet www.otmtogo.org



Il ne manquait que cela mais désormais chose faite. L'Observatoire Togolais des Médias dispose d'un site internet le www.otmtogo.org présenté au monde de la presse mardi dernier lors de la présentation du rapport de l'OTM sur le monitoring des médias à l'occasion des législatives dernières. Ce site permettra au public en général et la presse en particulier d'avoir des informations sur les activités de l'instance d'autorégulation des médias, on pourra également découvrir sur ce portail, les projets de l'OTM, ses objectifs, des documents susceptibles d'être téléchargés notamment le code de déontologie de la presse, la loi organique de la HAAC et les différents communiqués et décisions rendus par l'OTM.

Il souligner que le site est en construction et les acteurs de l'OTM sont disposés à toutes critiques et suggestions allant dans le sens de l'amélioration du chef d'œuvre. ■



COMMISSION ELECTORALE
NATIONALE INDEPENDANTE
(CENI)

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

N° 067/2013/P/CENI

COMMUNIQUE

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) porte à la connaissance des agents électoraux et les membres des bureaux de vote ayant servi lors du scrutin législatif du 25 juillet 2013, que compte tenu du nombre de réclamation en cours dans les CELI et en accord avec la Société des Postes du Togo (SPT), le paiement des indemnités sera poursuivi jusqu'au **vendredi 6 septembre 2013 à 18 heures 00 mn.**

L'arrêt des paiements par la SPT interviendra après cette date.

A cet effet la CENI prie tous ceux qui sont concernés de prendre les dispositions nécessaires pour percevoir leurs indemnités au plus tard le **vendredi 6 septembre 2013.** Aucun paiement ne sera effectué par la SPT au-delà de cette date.

Elle rappelle que la réception des réclamations se poursuivent jusqu'au **samedi 31 août 2013** dans les Commissions Electorales Locales Indépendantes (CELI) territorialement compétentes.

La CENI remercie tous les agents électoraux et les membres des bureaux de vote pour leur sens de patriotisme et de civisme.

Fait à Lomé le 27 AOU 2013

Pour la CENI,

Le Président



Angele Dola A. AGUIGAH

Le bilan financier de la participation du Togo à la CAN toujours attendu : La balle est dans le camp des cabinets d'audit

Six mois après la participation du Togo à la coupe d'Afrique des Nations de football, les togolais attendent toujours le bilan financier de cette participation à la grande messe du football à l'échelle continentale. Il faut dire que tous les efforts consentis dans la bonne gestion de cette CAN ont été éclipsés par la fausse note constatée dans l'organisation du retour de la délégation togolaise au bercail. Depuis lors, des voix se sont élevées pour réclamer un bilan censé situer les responsabilités sur ce qui est arrivé.

Le chef du gouvernement Ahoomey Zunu en sa qualité de président du comité de supervision avait d'ailleurs fait la promesse de produire des comptes exacts et situer les responsabilités et punir s'il y en a, les auteurs de détournement.

Cette promesse du Premier Ministre est elle toujours d'actualité sinon pourquoi six mois après l'on n'a pas toujours la lumière sur ce qui s'est passé ? Selon nos recoupements, le bilan de la gestion de la participation des Eperviers à la dernière CAN n'est pas rangé dans les tiroirs comme d'aucuns pouvaient le penser. Le président du comité de supervision en fait d'ailleurs une préoccupation et selon les informations en notre possession, la balle est dans le camp des cabinets KPMG Auditeurs Associés et IIC, à qui l'audit de l'utilisation des fonds a été confié il ya six mois par le gouvernement. A ce jour, les cabinets n'ont pas encore rendu les conclusions de leur expertise permettant ainsi, au comité de supervision de produire un bilan attendu par



tous.

Même si cela semble prendre trop de temps aux yeux de l'opinion, il ne faudrait pas tout de même incriminer les cabinets d'audit pour un quelconque retard car ceux-ci en réalité ne sont pas astreints à un délai pour rendre la copie. La CAN s'étant déroulée en Afrique du Sud, les vérifications doivent s'effectuer aussi bien à Lomé qu'en terre sud africaine, ce qui nécessite un temps raisonnable

selon des sources proches des cabinets d'audit.

Il faut rappeler que sous la houlette du président du comité de supervision, des réunions avaient été multipliées pour faire le point de la participation du Togo à la CAN. C'est d'ailleurs volontairement et sans pression aucune que le chef du gouvernement Ahoomey Zunu avait commandité un audit pour plus de transparence dans la gestion financière de la CAN.

Même si du point de vue morale le Premier Ministre Ahoomey Zunu endosse une certaine responsabilité due à son titre de président du comité de supervision, il faudra noter qu'il n'a pas été mêlé directement à la gestion financière. Tout comme les autres togolais, seul le rapport d'expertise lui permettra d'avoir une idée exacte de la façon dont chacun des responsables de comité a pu gérer sa partition. Mais en attendant, les citoyens togolais peuvent être rassurés par rapport aux prélèvements sur les coûts de communication par les sociétés de téléphonie mobile qui sont versés au trésor public. Il en est de même pour les fonds rétribué au Togo par la CAF pour sa qualification au second tour bloqué par le chef du gouvernement.■

P. Fabrice

Mondial 2014, Togo / RDC le 8 septembre prochain Un match sans grand enjeu

Six mois après la participation du Togo à la coupe d'Afrique des Nations de football, les togolais attendent toujours le bilan financier de cette participation à la grande messe du football à l'échelle continentale. Il faut dire que tous les efforts consentis dans la bonne gestion de cette CAN ont été éclipsés par la fausse note constatée dans l'organisation du retour de la délégation togolaise au bercail. Depuis lors, des voix se sont élevées pour réclamer un bilan censé situer les responsabilités sur ce qui est arrivé.

Le chef du gouvernement Ahoomey Zunu en sa qualité de président du comité de supervision avait d'ailleurs fait la promesse de produire des comptes exacts et situer les responsabilités et punir s'il y en a, les auteurs de détournement. Cette promesse du Premier Ministre est elle toujours d'actualité sinon pourquoi six mois après l'on n'a pas toujours la lumière sur ce qui s'est passé ? Selon nos recoupements, le bilan de la gestion de la participation des Eperviers à la dernière CAN n'est pas rangé dans les tiroirs comme d'aucuns pouvaient le penser. Le président du comité de supervision en fait d'ailleurs une préoccupation et selon les informations en notre possession, la balle est dans le camp des cabinets KPMG Auditeurs Associés et IIC, à qui l'audit de



l'utilisation des fonds a été confié il ya six mois par le gouvernement. A ce jour, les cabinets n'ont pas encore rendu les conclusions de leur expertise permettant ainsi, au comité de supervision de produire un bilan attendu par tous.

Même si cela semble prendre trop de

temps aux yeux de l'opinion, il ne faudrait pas tout de même incriminer les cabinets d'audit pour un quelconque retard car ceux-ci en réalité ne sont pas astreints à un délai pour rendre la copie. La CAN s'étant déroulée en Afrique du Sud, les vérifications doivent s'effectuer aussi bien à Lomé qu'en terre sud africaine, ce qui nécessite un temps

raisonnable selon des sources proches des cabinets d'audit.

Il faut rappeler que sous la houlette du président du comité de supervision, des réunions avaient été multipliées pour faire le point de la participation du Togo à la CAN. C'est d'ailleurs volontairement et sans pression aucune que le chef du gouvernement Ahoomey Zunu avait commandité un audit pour plus de transparence dans la gestion financière de la CAN.

Même si du point de vue morale le Premier Ministre Ahoomey Zunu endosse une certaine responsabilité due à son titre de président du comité de supervision, il faudra noter qu'il n'a pas été mêlé directement à la gestion financière. Tout comme les autres togolais, seul le rapport d'expertise lui permettra d'avoir une idée exacte de la façon dont chacun des responsables de comité a pu gérer sa partition. Mais en attendant, les citoyens togolais peuvent être rassurés par rapport aux prélèvements sur les coûts de communication par les sociétés de téléphonie mobile qui sont versés au trésor public. Il en est de même pour les fonds rétribué au Togo par la CAF pour sa qualification au second tour bloqué par le chef du gouvernement.■

P. Fabrice

Le MCNP de ReDéMaRe lance enfin son programme CMIT 500000



**J'AI REJOINS LE PROGRAMME CMIT
ET TOI?**